



## SECTION 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

- 1.1. Identification du produit : **BETOR 450**
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes du Mortier de réparation bi-composant
- Utilisations déconseillées : Aucune

1.3. Renseignement concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

*PERIMETRE*  
21 AVENUE JOLIOT CURIE  
17180 PERIGNY  
Tél. : + 33 5.46.31.02.69 – Fax + 33 5.46.31.03.46  
[www.perimetre.pro](http://www.perimetre.pro)

- 1.4. Numéro d'appel d'urgence : ORFILA : + 33 1.45.42.59.59 [www.centres-antipoison.net](http://www.centres-antipoison.net)

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

Skin Sens 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1,	H317
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3,	H335
Eye Dam 1	Lésions oculaires graves, catégorie 1,	H318
Skin Irrit 2	Irritation cutanée, catégorie 2,	H315

2.2. Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008



Mention d'avertissement : DANGER

Mentions de dangers :

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence :

P261	Éviter de respirer les poussières.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.



PERIMETRE

FICHE DE SECURITE

# BETOR 450

DATE DE REVISION : MAI 2015  
P501

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation en vigueur.

Informations supplémentaires sur l'étiquetage :

Aucune

2.3. Autres dangers    Aucun

**SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

3.1 Substance :

Non applicable

3.2 Mélange :

Description du mélange :

Mélange poudre à base de ciment portland

Substances dangereuses participant à la classification du mélange selon les critères de classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) :

N° CAS N° CE	N° enregistrement REACH	Concentration %	Dénomination	Classification conformément au règlement CE N°1272/2008	Limite de concentration spécifique Facteur M
65997-15-1  266-043-4	/	C < 30%	Clinker portland	STOT SE 3 (Voies respiratoires, Inhalation), H335 Skin Irrit 2, H315 Eye Dam 1, H318 Skin Sens 1B, H317	/
68475-76-3  270-659-9	/	C < 1,5 %	Poussières de four de production de Clinker de ciment Portland	STOTSE 3 (Poumons, bouche, trachée, Inhalation), H335 Skin Irrit 2, H315 Eye Dam 1, H318 Skin Sens 1, H317	/

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

4.1. Description des premiers secours

Notes générales :            Tout vêtement contaminé doit être immédiatement enlevé.

Inhalation :                    Transporter la victime à l'air libre, au repos. Appeler un médecin si une gêne respiratoire apparaît.

Contact cutané :                Laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas d'irritation.

Contact oculaire :               Rincer abondamment à l'eau et consulter un médecin.

Ingestion :                      Rincer la bouche, faire boire de l'eau. Appeler un médecin.

Autoprotection de la personne dispensant les soins    Masque et gants

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir les rubriques 2 et 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

## 5.1. Moyens d'extinctions

Moyens d'extinction appropriés : Tous les moyens d'extinctions sont utilisables.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun

## 5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Aucun

## 5.3. Conseil aux pompiers

Les pompiers n'ont besoin d'aucun équipement de protection spécialisé. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. L'éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

**SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

## 6.1. Précautions Individuelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Pour les non secouristes : Utiliser les équipements de protection décrits à la rubrique 8 et suivre les recommandations de manipulations données à la rubrique 7.

Pour les secouristes : Utiliser les équipements de protection décrits à la rubrique 8 et suivre les recommandations de manipulations données à la rubrique 7.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Eviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement envisageables : Récupérer le produit sous sa forme sèche si possible. Sinon éviter l'envolée de poussières lors de la récupération en humidifiant la poudre. Si le produit est gâché, le récupérer et le placer dans un conteneur fermé. Attendre que le produit ait pris et se soit solidifié avant de l'éliminer comme indiqué à la rubrique 13.

Procédure de nettoyage envisageable : Utiliser une méthode de nettoyage qui ne provoque pas la dispersion du produit sec dans les airs, par exemple un aspirateur industriel muni de filtres HEPA.

Techniques inappropriées de confinement et de nettoyage : Toute méthode provoquant une envolée de poussières.

## 6.4. Référence à d'autres sections

Voir les chapitres 8 et 13.

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Suivre les recommandations données dans le chapitre 8. Lors de la manipulation éviter l'envolée de poussières sinon utiliser un masque de protection anti-poussières.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockages recommandés : Stocker dans le sac d'origine, hermétiquement fermé et à l'abri de l'humidité.

Stockages contre-indiqués : Eviter les endroits humides. Les sacs devront être empilés de manière stable.

## 7.3. Utilisations finales particulières

Aucune

## SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

## 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'expositions professionnelles :

N° CAS	Substance	Pays	Valeur limite - court terme	Valeur limite - 8h
"	Poussières totales	France	10 mg.m-3	-
		EU	-	-
--	Poussières alvéolaires	France	5 mg.m-3	-
		EU	-	-

DNEL ( Derived No Effect Level) :

Pas de données disponibles

PNEC ( Previsible None Effect Concentration ) :

Pas de données disponibles

Valeurs limites biologiques : Aucune valeur limite biologique

## 8.2. Contrôle de l'exposition :

Contrôles techniques appropriés : Veiller à une bonne ventilation des locaux. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir la quantité de poussières sous les limites d'exposition, porter les appareils respiratoires recommandés.

Mesures de protection individuelle :

Protection respiratoire

Porter un masque anti-poussières jetable de type FFP2. Si risque de surexposition porter un masque avec filtre de type P3.

Protection des mains

n

Utiliser des gants imperméables, résistants à l'usure et aux alcalis ( fabriqués dans une matière contenant peu de chrome VI soluble) doublés de coton. (conforme à la norme EN 374)

Protection des yeux

I

(Porter des lunettes ou masque avec protection latérale conforme à la norme EN 166) pour éviter tout contact avec les yeux lors de la manipulation.

Protection de la peau

Port de vêtements de travail à manches longues fermées.

Risques thermiques : Aucun

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Eviter la pénétration dans les sous-sols.

## SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Etat physique	Poudre
Couleur	gris
Odeur	non concerné
Seuil olfactif	aucun
pH	12 après gâchage
Point de fusion / point de congélation	non concerné
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non concerné
Point éclair	non concerné
Taux d'évaporation	non concerné
Inflammabilité	non concerné
Limite supérieur/inférieur d'inflammabilité ou limite d'explosivité	non concerné
Pression de vapeur	non concerné
Densité de vapeur	non concerné
Densité relative	2 Kg/l (gâché) 1,4 Kg/l (poudre)
Solubilité	Insoluble dans les solvants. En suspension dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau	non concerné
Température d'auto inflammabilité	non concerné
Température de décomposition	non concerné
Viscosité cinématique	non concerné
Propriétés explosives	non concerné
Propriétés comburantes	non concerné

### 9.2. Autres informations

Aucune

## SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible

### 10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec l'eau car le produit durcit (prise hydraulique).

## 10.5. Matières incompatibles

Eviter l'utilisation non contrôlée de poudre d'aluminium. Réagit avec le ciment lors du gâchage pour former de l'hydrogène.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu.

## SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	En cas d'ingestion importante, le mortier est caustique pour le tractus digestif. Il peut provoquer des brûlures de la bouche, de l'œsophage et de l'estomac. Le mortier peut provoquer une irritation des voies respiratoires et une inflammation de la muqueuse nasale.
Corrosion cutanée /Irritation cutanée	Une exposition prolongée peut provoquer des fissures ou crevasses.
Lésions oculaires graves /Irritation oculaire	Le mortier peut entraîner une irritation des paupières et de la cornée et provoquer des lésions du globe oculaire. Des éclaboussures importantes de produit sec ou gâché peuvent avoir des conséquences qui vont d'une irritation modérée jusqu'aux brûlures chimiques et la cécité.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sensibilisation possible au contact de la peau. Le mortier peut irriter la peau humide par hydratation partielle entraînant un pH élevé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non répertorié
Cancérogénicité	Non répertorié
Toxicité pour la reproduction	Non répertorié
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

## SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

## 12.1. Toxicité

Le mélange n'est pas susceptible d'être nocif ni de présenter de toxicité chronique pour les organismes aquatiques

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de donnée disponible

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit non persistant et non bioaccumulable.

## 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit sous forme poudre pendant les opérations de manutention peut se disperser dans l'air

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée Persistante, Bioaccumulable ni Toxique.

## 12.6. Autres effets néfastes

Aucun

## 12.7 Autres informations

En cas de déversement accidentel dans les eaux résiduaires, le mortier entraîne une légère augmentation du pH de l'eau et peut donc se révéler toxique pour les organismes aquatiques dans certaines conditions.

Niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur : A+

**SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

## 13.1. Méthode de traitement des déchets

Elimination du produit / de l'emballage :

Code déchet 17 01 01 (déchet de construction et de démolition-béton)

code déchet emballage : 15 01 01 (déchets de papier et cartons d'emballage).

Information pertinente pour le traitement des déchets :

Pour le produit sous forme sèche, ramasser de façon mécanique en évitant la formation de poussières.

Sous forme durcie, éliminer en tant que déchets de béton par un organisme agréé.

Information pertinente pour l'évacuation des eaux usées :

Ne pas déverser dans les eaux usées.

Autres recommandations d'élimination :

Aucune

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Non dangereux transport

**SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

## 15.1. Réglementations / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code de la Sécurité Sociale (Régime général) :

RG 8 Affections causées par les ciments (aluminosilicates de calcium). Décret du 12 Juillet 1936. Dernière mise à jour : 11 Février 2003

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

Se référer à l'article R511-9 du code de l'environnement.

## 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce mélange.

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

Modifications apportées : Nouveau format.

Principales références bibliographiques et sources de données :

FDS fournisseurs

Base de données GESTIS, site de l'ECHA.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## BETOR 450

Date révision : 20/05/2015

N° de révision : R0

Liste des mentions de danger H (numéro et texte intégral) visées au point 3 de cette FDS :

H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Explication des notes visées au point 3 relatives à l'étiquetage des substances et mélange : Aucune

Procédure utilisée pour établir la classification du mélange selon le règlement (CE) n°1272/2008 : Par méthode de calcul

Date de création de la FDS : 20/05/2015

Conseils relatifs à la formation : Aucun

Information supplémentaire : Aucune

Abréviations et acronymes :

CAS : Chemical Abstract Service  
CL50 : Concentration létale médiane

DL50 : Dose létale médiane

COV : Composé Organique Volatil

BCF : Facteur de Bioconcentration

bw/day : Body weight/day = poids corporel par jour

ADR : Accord pour le transport des marchandises dangereuses par la route

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des matières dangereuses

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

CLP : Classification labelling and packaging

CE50 : Concentration efficace à 50%

NOAEC : Concentration sans effet observé

NOAEL : Dose sans effet nocif observé

NOEC : Concentration sans effet observé

SVHC : Substance of Very High Concern

ppm : partie par million

dwt : poids sec

ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

IMDG : code maritime international

IATA : Association internationale du transport aérien

Les renseignements que contient cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. En aucun cas ces informations ne sauraient être prises comme des garanties de qualité. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.



PERIMETRE

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### RESINE BETOR 450

Date révision : 26/05/2015

N° de révision : R0

#### SECTION 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

- 1.1. Identification du produit : RESINE BETOR 450
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes du Résine pour mortier bi-composant de réparation.  
Utilisations déconseillées : Ne pas utiliser seule
- 1.3. Renseignement concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité  
*PERIMETRE*  
21 AVENUE JOLIOT CURIE  
17180 PERIGNY  
Tél. : + 33 5.46.31.02.69 – Fax + 33 5.46.31.03.46  
[www.perimetre.pro](http://www.perimetre.pro)
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence : ORFILA : + 33 1.45.42.59.59 [www.centres-antipoison.net](http://www.centres-antipoison.net)

#### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1. Classification du mélange  
Non dangereux selon les critères de classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)
- 2.2. Eléments d'étiquetage  
Non dangereux selon les critères de classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

##### Informations supplémentaires sur l'étiquetage :

- EUH208 Contient du 1,2 benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
- 2.3. Autres dangers Aucun

#### SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- 3.1 Substance :  
Non applicable

3.2 Mélange :

##### Description du mélange :

Aucune substance dangereuse présente dans le mélange

#### SECTION 4. PREMIERS SECOURS

##### 4.1. Description des premiers secours

- Notes générales : Tout vêtement contaminé doit être immédiatement enlevé.
- Inhalation : Transporter la victime à l'air libre, au repos. Appeler un médecin si une gêne respiratoire apparaît.
- Contact cutané : Laver immédiatement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une irritation persistante apparaît.
- Contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.



Autoprotection de la personne dispensant les soins      Masque et gants

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir les rubriques 2 et 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

## SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinctions

Moyens d'extinction appropriés :            Poudre, mousse, CO2, sable et eau vaporisée

Moyens d'extinction inappropriés :        jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Par combustion, formation de produits toxiques : carbone, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

5.3. Conseil aux pompiers

Evacuer la zone. Empêcher l'écoulement des produits de lutte contre l'incendie vers les circuits d'eau potable et les égouts. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard et dans les espaces confinés un appareil respiratoire individuel (ARI). Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

## SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions Individuelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Pour les non secouristes : Utiliser les équipements de protection décrits à la rubrique 8 et suivre les recommandations de manipulations données à la rubrique 7.

Pour les secouristes :            Utiliser les équipements de protection décrits à la rubrique 8 et suivre les recommandations de manipulations données à la rubrique 7.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Eviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement envisageables :            Recueillir à l'aide d'un absorbant inerte adéquat (sable, ...). Balayer et enlever à la pelle. Puis conserver dans un récipient adapté et fermé pour l'élimination.

Procédure de nettoyage envisageable :            Nettoyage à l'eau. Traiter les eaux de nettoyage de la même manière que le produit selon la réglementation locale en vigueur.

Techniques inappropriées de confinement et de nettoyage :            Aucune

6.4. Référence à d'autres sections

Section 1 pour l'information sur les contacts en cas d'urgences.  
Section 8 pour l'information sur les équipement de protection personnelle.  
Section 13 pour l'information sur le traitement des déchets.

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler dans des zones bien ventilées. Eviter le contact avec la peau. Empêcher les petits déversements ou fuites pour éviter les glissades.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockages recommandés : Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Stockages contre-indiqués : Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Maintenir à l'abri du gel. Eviter les matériaux d'emballages suivant : Fer et aluminium

7.3. Utilisations finales particulières

Aucune

**SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'expositions professionnelles :

Pas de données disponibles

DNEL ( Derived No Effect Level) :

Pas de données disponibles

PNEC ( Previsible None Effect Concentration ) :

Pas de données disponibles

Valeurs limites biologiques : Aucune valeur limite biologique

8.2. Contrôle de l'exposition :

Contrôles techniques appropriés : Pas de mesure spéciale nécessaires.

Mesures de protection individuelle :

Protection respiratoire

Porter un masque en cas de dégagement de vapeurs du produit si chauffé

Protection des mains

Porter des gants imperméables à l'eau de type néoprène.

Protection des yeux

Porter un écran facial ou des lunettes. Eviter les lentilles de contact.

Protection de la peau

Port de vêtements de travail.

Risques thermiques : Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Eviter la pénétration dans les sous-sols.

## SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Etat physique	Liquide
Couleur	Blanc
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	8,5
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Point éclair	Non concerné
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité	Non déterminé
Limite supérieur/inférieur d'inflammabilité ou limite d'explosivité	Non déterminé
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité de vapeur	Non déterminé
Densité relative	1,025 kg/l
Solubilité	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non déterminé
Température d'auto inflammabilité	Non déterminé
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité cinématique	11 à 15 sec coupe ISO 4 à 23°C
Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	Le produit n'est pas comburant

### 9.2. Autres informations

Pas de donnée supplémentaire disponible.

## SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. Réactivité

Produit stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

### 10.2. Stabilité chimique

Produit stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune

## 10.4. Conditions à éviter

Eviter les basses et fortes températures.

## 10.5. Matières incompatibles

Aucune

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun dans les conditions normales d'emploi. Par décomposition thermique formation d'oxydes de carbone.

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Aucune donnée sur le mélange.
Corrosion cutanée /Irritation cutanée	Le produit peut causer une brève et légère irritation de la peau.
Lésions oculaires graves /Irritation oculaire	Irritation possible des yeux si contact
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

## 12.1. Toxicité

Le mélange n'est pas susceptible d'être nocif ni de présenter de toxicité chronique pour les organismes aquatiques

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de donnée

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé

## 12.4. Mobilité dans le sol

Non déterminé

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit n'est pas considéré comme persistant, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Ce produit n'est pas considéré comme très persistant ni très bioaccumulable (vPvB)

## 12.6. Autres effets néfastes

Pas de donnée

## 12.7 Autres informations

Aucune

**SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

## 13.1. Méthode de traitement des déchets

Elimination du produit / de l'emballage :

Le produit ne doit pas être éliminé comme déchet normal. Son élimination doit se faire selon la réglementation locale en vigueur.

Les emballages ne sont pas réutilisables. Vider les emballages aussi complètement que possible, puis éliminer les emballages suivant la réglementation locale en vigueur

Information pertinente pour le traitement des déchets :

code déchet : 08 01 12 (Peinture, pâte, colle, résine)  
Code déchet emballage : /

Information pertinente pour l'évacuation des eaux usées :

Ne pas déverser dans les eaux usées.

Autres recommandations d'élimination :

Aucune

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Non dangereux transport

**SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

## 15.1. Réglementations / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code de la Sécurité Sociale (Régime général) : Aucun

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

Se référer à l'article R511-9 du code de l'environnement.

## 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce mélange.

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

Modifications apportées : Nouvelle trame

Principales références bibliographiques et sources de données :

FDS fournisseur  
Base de données GESTIS

Liste des mentions de danger H (numéro et texte intégral) visées au point 3 de cette FDS :

Aucune

Explication des notes visées au point 3 relatives à l'étiquetage des substances et mélange : Aucune

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## RESINE BETOR 450

Date révision : 26/05/2015

N° de révision : R0

Procédure utilisée pour établir la classification du mélange selon le règlement (CE) n°1272/2008 :

Par méthode de calcul

Date de création de la FDS : 26/05/2015

Conseils relatifs à la formation : Aucun

Information supplémentaire : Aucune

### Abréviations et acronymes :

CAS : Chemical Abstract Service

CL50 : Concentration létale médiane

DL50 : Dose létale médiane

COV : Composé Organique Volatil

BCF : Facteur de Bioconcentration

bw/day : Body weight/day = poids corporel par jour

ADR : Accord pour le transport des marchandises dangereuses par la route

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des matières dangereuses

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

CLP : Classification labelling and packaging

CE50 : Concentration efficace à 50%

NOAEC : Concentration sans effet observé

NOAEL : Dose sans effet nocif observé

NOEC : Concentration sans effet observé

SVHC : Substance of Very High Concern

ppm : partie par million

dwt : poids sec

ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

IMDG : code maritime international

IATA : Association internationale du transport aérien

Les renseignements que contient cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. En aucun cas ces informations ne sauraient être prises comme des garanties de qualité. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.